

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
00124012183120250128-002-2025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 1

Objet :
Tarifs des interventions payantes non urgentes dispensées par le SLIS d'Echenevex

L'an deux mille vingt cinq
Le 28 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, Mme Leila SMITH, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN, M. Pierre REBEIX

Absents : M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Conformément à l'article L1424-42 du CGCT, le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent à ses missions de service public définies à l'article d L1424-2 du même code.

Que s'il est amené à procéder à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires une participation aux frais.

Mme le Maire propose au Conseil une augmentation des tarifs d'intervention précisant qu'il convient de s'aligner sur les tarifs appliqués par le Département et remet au Conseil la grille tarifaire ci-dessous :

NATURE	Montant Actuel	Nouveau montant
Destruction de nids d'hyménoptères ne présentant pas de danger pour l'environnement humain immédiat ou ne se trouvant pas dans un lieu public	198,00 €	250,00 €
+ participation supplémentaire si recours à un M.E.A.	215,00 €	500,00 €
Intervention pour ascenseur bloqué sans danger pour les occupants	313,00 €	500,00 €
+ participation supplémentaire si recours à un M.E.A.	215,00 €	500,00 €
Intervention pour déclenchement intempestif de téléalarme	127,00 €	200,00 €
Assèchement de locaux	Ss objet	250,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE les interventions donnant lieu à une participation aux frais ;
APPROUVE les modifications tarifaires proposées ;
AUTORISE Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,
Leila SMITH,

Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

